



## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 décembre 2022 à 19h00 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, LEGUEN, CARETTE, MONTEL MARQUIS, FOURNIVAL, LEFEVRE, WICART FORSTER, FLOURY, BEEUWSAERT.

Étaient absents : M. DEGOURNAY ayant donné pouvoir à Mme DAMETTE ;  
M. SARAZIN ayant donné pouvoir à Mme MATHYS SARAZIN ;  
Mme PIERDA ayant donné pouvoir à M. RANDON.

### **Lecture du compte rendu de la séance du 17 octobre 2022**

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Maryline DAMETTE est élue secrétaire.

### **Compte rendu des décisions du maire**

Signature des emprunts relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Décision modificative N°3**
- 2) **Tarifications communales 2023**
- 3) **Modification des horaires de l'accueil de loisirs mercredi et vacances**
- 4) **Modification des tarifs de la cantine**
- 5) **Avenant à la CSP : validation du budget 2023**
- 6) **Cartes cadeaux pour le Noël des enfants du personnel**
- 7) **Remboursement assurance**
- 8) **Convention chantier d'insertion 2023**
- 9) **Demande de fonds de concours à la Communauté de communes pour la reprise de tombes abandonnées**
- 10) **Demande de fonds de concours à la Communauté de communes pour le chemin du moulin**
- 11) **Demande de fonds de concours à la Communauté de communes pour l'éclairage économique du stade de football**
- 12) **Approbation du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers**
- 13) **Proposition d'une réunion mensuelle des conseillers municipaux**
- 14) **Questions diverses**

## 1) Décision modificative N°3

La décision modificative N°3 est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achat presta° service sauf terra		4 500.00 €
D 60612 : Energie-électricité		7 500.00 €
D 60621 : Combustibles		400.00 €
D 60622 : Carburants	2 000.00 €	
D 60632 : F. de petit équipement	5 000.00 €	
D 60633 : F. de voirie	1 500.00 €	
D 6064 : Fournitures administratives		500.00 €
D 615231 : Voirie	16 721.00 €	
D 6156 : Maintenance		3 000.00 €
D 6188 : Autres frais divers		2 500.00 €
D 6262 : Frais de télécommunication		300.00 €
D 6281 : Concours divers (cotisations)	2 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>27 221.00 €</b>	<b>18 700.00 €</b>
D 6218 : Autre personnel extérieur		18 000.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		10 000.00 €
D 64168 : Autres		2 501.00 €
D 6417 : Rémunération des apprentis	8 000.00 €	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		4 000.00 €
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		2 500.00 €
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		7 591.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>44 592.00 €</b>
D 023 : Virement section investissement		15 017.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>15 017.00 €</b>
D 204172 : EPL : Bâtiments et installation		10 322.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>10 322.00 €</b>
D 2121-202101 : Plantation d'arbres	5 040.00 €	
D 21318-202102 : RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS		10 000.00 €
D 2151-202001 : TRAVAUX VOIRIE SURBAISSES		5 306.00 €
D 21758 : Autres installations, matériels		10 072.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 040.00 €</b>	<b>25 378.00 €</b>
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		4 000.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>		<b>4 000.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		15 017.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>15 017.00 €</b>
R 10222 : FCTVA		3 000.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>3 000.00 €</b>
R 13258 : Subv des autres groupements		12 643.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>12 643.00 €</b>
R 70878 : Remb par autres redevables		4 700.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>		<b>4 700.00 €</b>
R 73224 : Fonds départ. DMTO (< 5000 h)		40 806.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>		<b>40 806.00 €</b>
R 744 : FCTVA		2 983.00 €
R 74718 : Autres		6 466.00 €
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut	29 000.00 €	
R 74832 : Attrib fonds dép péréquation TP		13 133.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>29 000.00 €</b>	<b>22 582.00 €</b>

## **2) Tarifications communales 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifications communales 2022.

## **3) Modification des horaires de l'accueil de loisirs mercredi et vacances**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les horaires de l'accueil de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

Mercredis et vacances : de 7h30 à 18h30 au lieu de 7h00 à 19h00.

## **4) Modification des tarifs de la cantine**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif du repas à la cantine de 0.30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le repas sera donc facturé à 4.50 €.

## **5) Avenant à la CSP : validation du budget 2023**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant l'avenant N°3 de la C.S.P. Périscolaire avec l'ILEP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget 2023 de l'ILEP qui s'élève à 165 983.97 € et la subvention communale d'un montant de 67 430.37 € et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cet avenant.

## **6) Cartes cadeaux pour le Noël des enfants du personnel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une carte cadeau « Cultura » aux enfants du personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour les enfants de moins de 6 ans : 15 €

Pour les enfants de 7 à 12 ans : 20 €

Pour les enfants de 13 à 16 ans : 25 €.

## **7) Remboursement assurance**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de l'assurance Aréas d'un montant de 359.53 € suite à un bris de glace sur un véhicule communal.

## **8) Convention chantier d'insertion 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer une nouvelle convention avec Recherches Emploi Bury concernant la mise en place d'un chantier d'insertion qui effectuera des travaux d'entretien d'espaces verts du 27 mars au 7 avril 2023

## **9) Demande de fonds de concours à la Communauté de communes pour la reprise de tombes abandonnées**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention du fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois pour des travaux de mise en sécurité au cimetière. Le montant des travaux s'élève à 9 519.67 € H.T.

### **10) Demande de fonds de concours à la Communauté de communes pour le chemin du moulin**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention du fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois pour des travaux de mise en sécurité du chemin du moulin. Le montant des travaux s'élève à 25 286 € H.T.

### **11) Demande de fonds de concours à la Communauté de communes pour l'éclairage économique du stade de football**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre), approuve la demande de subvention du fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois pour des travaux de rénovation en économie d'énergie de l'éclairage du stade municipal. Montant des travaux : 4 382 € H.T.

### **12) Approbation du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Clermontois.

### **13) Proposition d'une réunion mensuelle des conseillers municipaux**

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une réunion mensuelle d'informations. Un mardi (une fois par mois) est retenu de 18h30 à 20h00

### **14) Questions diverses**

#### **Jeux intervillages :**

Après débats, la commune participera aux jeux de 2023. A leur demande, l'organisation sera gérée par l'association « Et ouy c'est parti » mais il n'y aura pas de subvention spécifique de la part de la commune.

#### **Vœux :**

Par souci d'économie, il n'y aura pas de cérémonie de vœux en 2023.

#### **Eclairage public :**

L'interruption de l'éclairage de 23h30 à 5h30 est effective depuis le 15 décembre 2022.

La séance est levée à 20h40.